



# RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Election des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Montpellier - Occitanie

### Arrêté portant création d'un centre d'appel téléphonique

---

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

**VU** les articles L. 822-1 et R. 822-9 à R. 822-12 du code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

**VU** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

**VU** l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

**VU** la circulaire du 31 août 2021 relative aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

**VU** l'arrêté rectoral du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale

### **- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1** : Afin d'aider l'électeur dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la durée du scrutin, un centre d'appel téléphonique, accessible par appel non surtaxé, est mis en oeuvre par le Crous de Clermont-Ferrand.

Il sera joignable par téléphone au 04 73 34 64 14 de 9h à 18h du lundi 6 au jeudi 9 décembre 2021, et de 9h à 15h le vendredi 10 décembre 2021.

**ARTICLE 2** : Le Directeur général du CROUS de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **30 SEP. 2021**

Sophie Béjean